

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31.05.01 Convocation du 22.05.2001

Compte rendu affiché le 4 juin 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élu : D. FERNANDES

Réf. : BJ/LDA

**Présents :**

**Objet : "SOCIETE NAUTIQUE de  
SAUVETAGE de SAINT FONTS"**

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. POINT, CHATUT, Mme  
BOUHEY, MM. RODRIGUEZ, OLLIVIER

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD,  
WYMAN, MARMONIER, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, M.  
GOSSET, Mme DURAND, MM. CHRETIN, FERNANDES,  
Mmes PERRIN, DESVIGNES, M. MACHURAT,  
Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR,

M. FAURE par M. FERNANDES - M. AUROY par  
M. GONDELAUD - Mme BERRA par Mme GUERIN.

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	26
votants	29

**Absents représentés :**

Monsieur le Maire explique que, lors de la crue de la Saône du mois de mars 2001, la ville a été amenée à faire appel à une association de sauveteurs, la "Société Nautique de Sauvetage de Saint-Fons" afin de permettre le maintien à domicile des riverains des rues inondées.

Il explique que grâce à ce travail et au service de transport qui a ainsi été assuré, les habitants sinistrés ont pu demeurer chez eux.

Il indique que le coût de la prestation fournie, à la charge de la commune, s'élève à 11.400 F.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant le service offert par l'association "Société Nautique de Sauvetage de Saint-Fons",
- Décide, de verser une subvention de 11.400 F. à la "Société Nautique de Sauvetage de Saint-Fons", à l'occasion de la crue de la Saône constatée en mars 2001,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire,
- Précise que cette dépense est prévue à l'article 6574 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 31 mai 2001

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 27 août 2001  
- de la publication le 28 août 2001  
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 27 août 2001